


**EDITO**


Jean Michel Meslin

**Mise à jour de Site INTERNET**
**METTEZ VOS REFERENCES A JOUR**

Comme vous avez pu le constater la présentation du Site a été entièrement modifiée pour le rendre plus dynamique, plus attrayant et plus facile d'accès aussi bien pour les associations que pour le grand public qui vient le consulter de plus en plus fréquemment.

Outil vivant de notre communication, nous vous prions donc instamment de **METTRE A JOUR** les renseignements concernant votre association.

Votre code, un clic et quelques minutes par mois suffisent pour cela....

Si vous rencontrez quelque difficulté que ce soit ou désirez un renseignement, consultez Aurore qui met à jour le Site quotidiennement.

Prenez le réflexe : [www .vendome-associations.fr](http://www.vendome-associations.fr)

Il y a toujours quelque chose qui vous concerne : manifestation, informations pratiques. C'est votre Site !

**PUBLICITÉ SUR LE SITE**

Vendôme Associations a décidé d'ouvrir le site Internet à la publicité des annonceurs du Vendômois à dater du 1er février 2010, ceci vous intéresse contactez-nous.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Assemblée générale ordinaire  
de Vendôme Associations  
au Minotaure  
le 27 février 2010,  
salle la Guaise à 9h30**

**Dans ce numéro :**

20 ordinateurs disparaissent ...	2
Carrefour du bénévolat	2
L'emploi d'intermittents dans ...	2
La mise à disposition d'équipements sportifs ....	3
Le chèque emploi, cet inconnu	3
Animations 2010	3
Trouver de nouveaux financements	4

## • • • 20 ORDINATEURS DISPARAISSENT EN UNE JOURNÉE A VENDÔME ASSOCIATIONS • • •

Les administrations renouvellent tous les quatre ans et par roulement leur parc informatique et souhaitent que ce matériel, encore en très bon état puisse d'une part être utile et d'autre part ne devienne pas un déchet polluant.

C'est dans cet esprit que la Préfecture de Blois a pris contact avec Vendôme Associations pour connaître ses besoins dans ce domaine, et ce ne sont pas moins de 20 ordinateurs et autant d'imprimantes qui ont été mis à la disposition de Vendôme Associations, pour commencer une nouvelle carrière au sein des associations.

A peine proposés sur le site Internet de Vendôme Associations, ces matériels informatiques ont été pris d'assaut par les associations adhérentes, et ont disparus en une journée, ce qui révèle le besoin dans ce domaine et conforte Vendôme Associations dans son rôle de relais du monde associatif vendômois.

Les associations bénéficiaires adressent à la Préfecture leur plus chaleureux remerciements pour ce geste qui témoigne de l'intérêt qu'elle porte aux associations et à leur équipement.

Soyez assurés qu'elles en feront bon usage...

Vendôme Associations, précise que l'an dernier, elle avait reçu un don dans le même domaine du Service des Impôts, dont en général on n'attend guère de cadeaux ... !

Jean Michel MESLIN et Nicole FURET

## • • • CARREFOUR DU BÉNÉVOLAT • • •

Aurore Del Val

Que de réussite et d'enthousiasme pour ce 3ème Carrefour du Bénévolat.

23 personnes ont répondu présentes afin de représenter plus de 15 associations.

Cette année, il y avait au programme des ateliers pratiques du budget à la demande de subvention animée par Virginie Kimpe, expert comptable qui a permis aux associations présentes de comprendre la comptabilité de manière agréable et avec une touche d'humour.

Diverses questions ont été soulevées, qu'est-ce qu'un CAC (Commissaires aux Comptes) ?, qu'est-ce qu'un registre spécial ?... Toutes ces questions ont bien sûr obtenu des réponses précises de la part de Mme Kimpe spécialisée dans le domaine associatif.

A la fin de cette matinée, nous avons pu remarquer beaucoup de sourires et personne n'a trouvé cela contraignant ou compliqué, plusieurs personnes ont fait des compliments à Mme Kimpe sur la prestation fournie, et sur le thème et sur l'organisation de cette matinée.

Une seconde matinée courant 2010 est envisagée suite à la demande de plusieurs personnes.

Pour de plus amples renseignements sur cette matinée, vous trouverez sur le site de Vendôme Associations, le compte-rendu, ainsi que le plan comptable associatif, de plus, vous trouverez à Vendôme Associations, le Guide du Routard spécial Fondations et Associations.

## • • • L'EMPLOI D'INTERMITTENTS DANS LES COMPAGNIES SOUS STATUT ASSOCIATIF • • •

Aujourd'hui, plusieurs milliers d'associations culturelles en France sont suspectées de fraude et passibles de contrôles. Elles sont donc contraintes à réfléchir à leurs modes de fonctionnement et à se prémunir des suspicions en adoptant un langage et des formes d'organisation mieux adaptés au droit.

Dans le même temps, un secteur d'activité dans son ensemble ne peut accepter sereinement des accusations de fraude, quand les cas d'abus pour enrichissement personnel sont rarissimes, et quand l'essentiel de l'activité des structures concernées vise à la diffusion de l'art et de la culture, à la vitalité de la création et de l'innovation, et au renforcement du lien social sur les territoires.

De plus, un secteur dans son ensemble ne peut changer de modèle économique et de pratiques professionnelles du jour au lendemain, sans qu'aucun cadre sécurisant ne lui soit proposé pour l'entreprendre dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi les textes de cette fiche, s'ils font essentiellement référence au droit, laissent également une place à l'expression des positions syndicales (en particulier celles du SYNAVI, membre du Cnar Culture), pour leur permettre de faire valoir leurs positions, comme de relever certaines imprécisions ou abus d'interprétation des textes légaux par les instances de contrôle.

Pour en savoir plus : [http://www.culture-proximite.org/IMG/pdf/Intermittents\\_030809.pdf](http://www.culture-proximite.org/IMG/pdf/Intermittents_030809.pdf)

• • • • LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR UNE COLLECTIVITE PEUT-ELLE ETRE TRAITEE COMME UNE SUBVENTION • • • •

Source : Associathèque

La mise à disposition d'équipements sportifs par une collectivité peut-elle être traitée comme une subvention ? 28/10/2009 - Une association sportive utilise pour son activité une piscine municipale. La municipalité sur laquelle se trouve cet équipement sportif demande à l'association de lui communiquer ses comptes annuels. Cette dernière refuse au motif qu'elle ne perçoit pas de subvention. La question a été posée au ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative. Celui-ci considère que la jurisprudence et les dispositions du code général des collectivités territoriales applicables aux subventions des collectivités territoriales permettent de *considérer que les mises à disposition d'équipements sont assimilables à des subventions en nature*. Selon le ministère, les prestations en nature répondent aux mêmes obligations que les subventions, au regard des règles de transparences et de publicité des comptes. L'article 1611-4 du Code général des collectivités territoriales trouve donc à s'appliquer à la mise à disposition d'un équipement sportif considéré comme une forme de subvention.

• • • • LE CHÈQUE EMPLOI ASSOCIATIF, CET INCONNU... • • • •

Vous êtes responsable d'une association à but non lucratif ? Vous employez ou vous souhaitez employer au plus 9 équivalents temps plein, ce qui représente à titre indicatif un volume de 14 463 heures par an, quel que soit le nombre de salariés à temps plein ou à temps partiel ? Vous souhaitez bénéficier d'une simplification des formalités sociales liées à l'emploi de salariés ?

Le Chèque Emploi Associatif est fait pour vous. C'est un service simple et gratuit du réseau Urssaf.

Le CEA permet aux associations déclarées, à but non lucratif, relevant du Régime général dont le siège social est situé en France métropolitaine répondant aux conditions ci-dessus, et ce quel que soit le nombre de salariés, à temps plein ou à temps partiel, de remplir toutes les formalités liées à l'embauche de personnel.

Vous réalisez les formalités liées à l'embauche (déclaration unique d'embauche, contrat de travail) à l'aide d'un seul document : le volet "identification du salarié". Pour plus de simplicité, vous pouvez remplir ce document en ligne.

Pour en savoir plus : [www.cesa.urssaf.fr](http://www.cesa.urssaf.fr)

• • • • ANIMATIONS 2010 • • • •

Aurore Del Val

Voici le programme :

« Internet dans tous ces états »

Familiarisation avec le site de Vendôme Associations, présentation de sites associatifs intéressants, présentation des logiciels libres ... **Vendredi 22 janvier 2010 – 14h00 à 17h00, PIJ—rue Yvon Villarceau, Tarifs : 8€ (adhérents 4€) 4 personnes**

« EXCEL, un logiciel pas si compliqué »

Présentation des fonctionnalités de ce logiciel qui vous fait peur. Comment tenir une comptabilité avec ce logiciel, réaliser des formules de calculs, des budgets, des tableaux, des graphiques ... **Vendredi 26 février 2010 – 14h00 à 17h00, PIJ—rue Yvon Villarceau, Tarifs : 8€ (adhérents 4€), 4 personnes**

« Organiser une manifestation dans le Vendômois »

Nous allons bientôt entrer dans la période des manifestations de l'été, avec les brocantes, les festivals ... Afin que tout se passe pour le mieux et que vous soyez en règle avec la loi, n'hésitez pas à y participer. **Vendredi 19 mars 2010 – 14h00 à 17h00, Porte St Georges, Tarifs : 8€ (adhérents 4€), 10 personnes**

« La communication »

Vous organisez une manifestation, mais vous ne savez pas comment vous y prendre pour la faire connaître, alors venez participer à l'animation sur ce thème. **Vendredi 30 avril 2010 – 14h00 à 17h00, Porte St Georges, Tarifs : 8€ (adhérents 4€), 10 personnes**

« Initiation au secourisme »

Avec l'approche de la saison estivale et des manifestations en tout genre, il serait préférable de connaître les gestes qui sauvent. **Non défini, Locaux de la Croix Rouge, Tarifs : Non défini, 10 personnes**

« La Journée des associations »

Préparation de la Journée des Associations avec les associations souhaitant y participer. Recherche d'animations, mise en place des stands, discussion avec les participants pour faire de cette journée un moment idéal de liens inter associatif et de coordination. **Vendredi 4 juin 2010 – 14h00 à 17h00, Salle du Minotaure, Tarifs : gratuit**

Pour financer vos projets associatifs (voyages, sorties, matériel...), il existe de très nombreuses possibilités mais qui demandent beaucoup de temps et d'investissement humain pour un résultat souvent aléatoire. Comment équilibrer les comptes sans déséquilibrer l'organisation interne de votre association ?

Il existe cependant une solution astucieuse, simple, rapide et originale qui permet de mettre en place un financement pérenne pour vos projets associatifs,

Depuis le mois de septembre, myPIX.com offre sur son nouveau site [les Boutiques par myPIX.com](http://lesBoutiquesparmyPIX.com), la possibilité de créer gratuitement et simplement votre propre boutique d'objets photos et de mettre ainsi en avant votre marque blanche.

**Ce nouveau service Internet s'adresse à tout type d'associations, qu'elles soient sportives, humanitaires, écologiques...**  
Gilles Texier, Président de la Fédération des Clubs Porsche : *"Adhérer au concept [les Boutiques par myPIX.com](http://lesBoutiquesparmyPIX.com), c'est une belle occasion pour nous de proposer à tous nos adhérents, des souvenirs des manifestations que nous organisons tout au long de l'année. En effet, nos membres sont des passionnés et grâce aux boutiques, nous pouvons leur proposer des objets personnalisés à l'image de leurs clubs. L'énorme avantage des Boutiques par myPIX.com, c'est aussi la gratuité du service."*

En créant votre boutique d'objets personnalisés, vous avez l'opportunité de **générer des profits** sans aucune contrainte de financement et de soutenir votre association dans les causes, combats et événements dans lesquels elle est engagée.

En quelques clics, invitez vos amis et adhérents dans un espace dédié à votre association qui valorisera vos objets photos. Gilles Texier : *"La vente de ces produits personnalisés est une source de revenus pour notre fédération alors que nous avons des frais généraux de fonctionnement, de communication et d'animation."*

**Le Risque Zéro a désormais un nom** : sans stock, ni problèmes de logistique et sans investissement, [les Boutiques par myPIX.com](http://lesBoutiquesparmyPIX.com) s'occupent de tout !

Christophe Bouillet, éditeur de bande-dessinées en ligne (site internet : [www.lastronef.fr](http://www.lastronef.fr)) : *"Ce que j'apprécie sur le site [les Boutiques par myPIX.com](http://lesBoutiquesparmyPIX.com), c'est la rapidité de livraison aux clients, la qualité des produits (impression et reliure), la clarté du site et le suivi technique des demandes spécifiques pour mes produits"*.

Faites simplement votre choix parmi plus de 500 objets de qualité et très tendance à personnaliser à vos couleurs : **mug et calendrier photo, tapis de souris, vêtements photo, agenda personnalisé, livre photo, fournitures de bureau, photos sur bois et photos sur toile...** vos adhérents auront le choix !

Pascale Joly, créatrice du Cercle 16, un club de business : *"Il se trouve que je voulais faire des kits pour les membres du Cercle 16 avec des produits de travail, comme les fournitures de bureau ou des cartes de membres, des porte-cartes de visite. Je pense aussi créer des produits pour chaque évènement du Cercle 16 car je trouve sympathique de créer des livres photos souvenirs de nos réunions ou manifestations."*

Choisissez un moyen efficace pour développer la notoriété et la visibilité de votre association sur Internet : [les Boutiques par myPIX.com](http://lesBoutiquesparmyPIX.com) contribuent à mobiliser vos adhérents, qui ont désormais un accès simple et rapide à tous vos objets photos et qui pourront ainsi vous soutenir, même à distance !

**Venez créer dès à présent votre boutique d'objets personnalisés sur le site :**  
[les Boutiques par myPIX.com](http://lesBoutiquesparmyPIX.com)

## Rappel

Vendôme Associations met à votre disposition gratuitement ou quasi gratuitement du matériel pour vos manifestations (percolateurs, gobelets, assiettes, couverts, bâches, carafes, plateaux...). Pour connaître la liste et les modalités du prêt de matériel vous pouvez vous connecter sur le site [www.vendome-associations.fr](http://www.vendome-associations.fr) rubrique Vendôme Associations ou téléphoner

## PRÊT DE SALLE

Une salle est à votre disposition gratuitement au

1bis, rue Poterie - 41100 VENDOME.

Pour en bénéficier contactez Aurore  
au 02 54 77 23 34

## \*SEL de Vendôme

objet : Cette association a pour but de créer un système d'échange local sans échange de monnaie.

Adresse : 18 imp Guesnard,  
41100 VENDOME.

[selenvendomois@orange.fr](mailto:selenvendomois@orange.fr)

## Prochaine parution

Bulletin d'information N° 35  
Le 15 mars 2010

Merci de nous envoyer la liste de vos manifestations ou toutes autres informations par mail ou par courrier avant le 22 février 2010

## Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

Pour accompagner le changement de modèle d'intégration des personnes handicapées porté par le nouveau cadre légal, la fondation de France propose depuis 2007 un nouveau programme.

Pour plus d'infos : [http://www.loi1901.com/appel\\_projets.php?numero=129#hp](http://www.loi1901.com/appel_projets.php?numero=129#hp)

## Appel à projets jeunesse, 2ème vague

Directement inspiré des propositions du livre vert "reconnaître la valeur de la jeunesse", un second appel à projet est lancé par le haut commissaire à la jeunesse.

Pour plus d'infos : [http://www.loi1901.com/appel\\_projets.php?numero=127](http://www.loi1901.com/appel_projets.php?numero=127)

## Bulletin d'Information Trimestriel de Vendôme Associations

### VENDÔME Associations

59bis fbg Chartrain - 41100 VENDOME

Tél. : 02 54 77 23 34 - 06 42 36 59 13

[contact@vendome-associations.fr](mailto:contact@vendome-associations.fr)

[www.vendome-associations.fr](http://www.vendome-associations.fr)



Tirages : 300ex

N°ISSN : 1766—4616

Duplication : Service de reprographie de la Ville de Vendôme

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Nicolle Furet, Jean Michel Meslin et Aurore Del Val